

Direction Générale Adjointe Partenaire et Ressources – Direction des Systèmes d'Information
Tableau annexé à l'arrêté n°AR-DAJAP/2022/806

Direction – Service	Nom et fonction du délégataire	Délégations dans les matières suivantes à l'article 1 du présent arrêté	En cas d'absence ou d'empêchement	Référence de l'arrêté
Direction des Systèmes d'Information	Pierre SITKO Directeur par intérim Directeur de Projets DGA Partenaire et Ressources	Toutes les matières	Frédéric DRYEPONDT Directeur Adjoint	AR-DAJAP/2022/806
	Frédéric DRYEPONDT Directeur Adjoint	Toutes les matières		
	Maxime CAILLERETZ Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information	DS 2 et DS 3	Pierre SITKO Directeur par intérim Directeur de Projets DGA Partenaire et Ressources	AR-DAJAP/2022/806

Direction Générale Adjointe Partenaire et Ressources – Direction des Systèmes d'Information
Tableau annexé à l'arrêté n°AR-DAJAP/2022/806

Direction – Service	Nom et fonction du délégataire	Délégations dans les matières suivantes à l'article 1 du présent arrêté	En cas d'absence ou d'empêchement	Référence de l'arrêté
Service Etudes et Développement des Systèmes d'Information	Johann DEREGNAUCOURT Responsable du Service par intérim Johann DEREGNAUCOURT Responsable du Service Adjoint	1 à 5 6 à 8 : dans les limites ci-dessous Délégation limitée aux actes et décisions dont le montant HT, pris isolément, est inférieur à 25 000 €.	Roberto DI GIACOMO Responsable du Service Développement et Maintenance des Infrastructures Sébastien FERDINAND Responsable du Service Développement et Maintenance des Infrastructures Adjoint Mireille KORLOWSKI Responsable du Service Relations Utilisations	AR-DAJAP/2022/806
Service Développement et Maintenance des Infrastructures	Roberto DI GIACOMO Responsable du Service Sébastien FERDINAND Responsable du Service Adjoint	1 à 5 6 à 8 : dans les limites ci-dessous Délégation limitée aux actes et décisions dont le montant HT, pris isolément, est inférieur à 25 000 €.	En l'absence concomitante du Responsable et du Responsable Adjoint : Mireille KORLOWSKI Responsable du Service Relations Utilisations Johann DEREGNAUCOURT Responsable du Service Etudes et Développement des Systèmes d'Information par intérim	AR-DAJAP/2022/806

Direction Générale Adjointe Partenaire et Ressources – Direction des Systèmes d'Information
Tableau annexé à l'arrêté n°AR-DAJAP/2022/806

Direction – Services	Nom et fonction du délégataire	Délégations dans les matières suivantes à l'article 1 du présent arrêté	En cas d'absence ou d'empêchement	Référence de l'arrêté
Service Relations Utilisations	Mireille KORLOWSKI Responsable du Service	1 à 5 6 à 8 : dans les limites ci-dessous Délégation limitée aux actes et décisions dont le montant HT, pris isolément, est inférieur à 25 000 €.	Johann DEREGNAUCOURT Responsable du Service Etudes et Développement des Systèmes d'Information par intérim Roberto DI GIACOMO Responsable du Service Développement et Maintenance des Infrastructures Sébastien FERDINAND Responsable du Service Développement et Maintenance des Infrastructures Adjoint	AR-DAJAP/2022/806
Service Pilotage et Sécurité du SI	Responsable du Service Poste vacant	1 à 5 6 à 8 : dans les limites ci-dessous Délégation limitée aux actes et décisions dont le montant HT, pris isolément, est inférieur à 25 000 €. DS1		AR-DAJAP/2022/806